



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 9 mars**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 136, 1^{ère} Avenue (lot 6 253 798 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-19 dans le secteur de Val-des-Pins.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser qu'à la suite de l'agrandissement du garage (appentis) celui-ci puisse avoir une superficie totale de 233,66 mètres carrés plutôt que de 150 mètres carrés, comme prévu à l'article 10.2.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5893, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 491 976 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-3.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage annexé projeté puisse excéder la façade du bâtiment principal de l'ordre de 9,14 mètres au lieu de 5 mètres, comme prévu à l'article 10.3.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

La demande vise également à autoriser que ce même garage représente 64,3 % de la largeur totale du bâtiment principal, au lieu de 50 %, comme prévu à l'article 10.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 555-557, rang du Nord (lot 4 623 971 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone agricole déstructurée AID-6.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le bâtiment accessoire existant puisse être localisé à une distance de 0,5 mètre de la ligne latérale droite plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 4

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 521, rang Gosford (lot 4 491 427 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone forestière F-16.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse avoir une hauteur de 7 mètres plutôt que de 6,5 mètres, comme prévu à l'article 10.4.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 5

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 3159, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 458 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone résidentielle rurale RR-3.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que le garage projeté puisse avoir une hauteur de 6,5 mètres plutôt que de 5,8 mètres, comme prévu à l'article 10.4.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 6

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2550, Grand Rang (lot 3 119 982 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone rurale RU-19.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser la création de deux (2) lots ayant des largeurs de l'ordre de 55 mètres et de 35 mètres plutôt que de 100 mètres, comme prévu à l'article 4.6.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **9 mars 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 19 février 2026.

La greffière,

Vicky Morasse